

# PROCES VERBAL

## D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

---

Le **vingt-sept juin deux mille dix-neuf à seize heures** dans les locaux de l'Adico situés 5 rue Jean Monnet – 60000 BEAUVAIS, s'est réunie l'**assemblée générale extraordinaire de l'Adico** (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités).

Les adhérents ont été convoqués pour cette assemblée par voie dématérialisée le 6 juin 2019, l'ordre du jour étant :

- Révision des statuts
- Election partielle du 12<sup>ème</sup> membre du conseil d'administration en cas d'adoption des nouveaux statuts

*Documents joints à la convocation : document de synthèse sur le projet de révision des statuts, projet de statuts.*

La feuille d'émargement, certifiée exacte et sincère fait apparaître :

- 46 membres présents ;
- 99 membres représentés.

Monsieur Jean-Pierre Lemaistre, Président de l'Adico, préside la séance ;  
Monsieur Bernard-Christian Toullic, Administrateur de l'Adico, est secrétaire de séance.

La séance s'ouvre à **16 h 00** et le président de séance aborde successivement les points soumis à l'ordre du jour.

### 1<sup>ère</sup> délibération – Révision des statuts

Le projet de statuts est exposé et soumis au vote de l'assemblée générale.

Un adhérent demande comment sera appliquée la pondération des voix lors des votes.

Astrid Corre, juriste au sein de l'Adico, répond que pour le vote en ligne l'outil permettra la pondération des voix et que concernant les votes en présentiel, les adhérents seront distingués en fonction de leur pouvoir de vote et les résultats seront comptabilisés dans un tableur qui tiendra compte de la pondération.

**Il est adopté à l'unanimité.**

## 2<sup>ème</sup> délibération – Election partielle du 12<sup>ème</sup> membre du conseil d'administration

Le projet de statuts ayant été adopté, il est procédé à l'élection partielle du 12<sup>ème</sup> membre du conseil d'administration.

Cependant, aucune candidature n'ayant été reçue dans les délais impartis, ce siège demeure vacant.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle donc pas de vote de l'assemblée générale.

### Questions diverses

Il n'y a pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **16h32**

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président et le secrétaire de séance.

#### Signatures :

Jean-Pierre Lemaistre, Président de séance



Bernard-Christian Toullic, secrétaire de séance

